

Check against delivery. / La version prononcée fait foi.

DÉCLARATION DU CANADA

Septième Conférence des donateurs de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le 1^{er} mars 2022

Madame la Présidente,

- Nous saluons l'initiative de la Colombie, qui, dans le cadre de sa présidence, tient cette Septième Conférence des donateurs. Nous remercions aussi tous ceux qui ont pris ou prendront la parole ici aujourd'hui. Il est encourageant d'entendre parler des efforts en cours pour mettre en œuvre la Convention. En particulier, nous remercions *[le représentant ou la représentante de haut niveau de la Colombie à confirmer]* pour son discours liminaire.

Madame la Présidente,

- Le Canada demeure un ardent défenseur de la Convention et de ses objectifs, comme en fait foi sa contribution de plus de 450 millions de dollars pour la lutte contre les mines partout dans le monde, au cours des deux dernières décennies.
- Notre financement pluriannuel actuel comprend un total de plus de 55 millions de dollars pour des projets d'une durée de 2020 à 2024 dans les pays suivants :
 - Afghanistan;
 - Arménie;
 - Azerbaïdjan;
 - Burkina Faso;
 - Cambodge;
 - Colombie;
 - Iraq;
 - Laos;
 - Sri Lanka;
 - Syrie;
 - Ukraine; et
 - Un projet régional dans le Sahel (plus précisément au Burkina Faso, au Mali et au Niger).
- D'autres initiatives doivent encore être approuvées et seront annoncées dès qu'elles seront confirmées.
- Outre ces engagements, le Canada s'est engagé à verser plus de 7 millions de dollars de 2018 à 2024 afin de fournir un soutien institutionnel à la Campagne internationale pour interdire les mines et au Centre international de déminage humanitaire de Genève, ce qui comprend un appui aux unités de soutien à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cela comprend aussi une contribution de 40 000 dollars par année, de 2022 à 2024, pour le programme de parrainage de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Madame la Présidente,

- Nous encourageons fortement tous les États parties à contribuer à la lutte contre les mines, dans la mesure de leur capacité, y compris au travail de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention, laquelle est essentielle au fonctionnement de cet instrument juridique.

Je vous remercie.